

Votre Espace Actionnaire en ligne

Vous pouvez **gérer votre portefeuille en ligne** si vous êtes Actionnaire directement chez Air Liquide.

Bon à savoir

Si vous détenez vos actions **directement chez Air Liquide**, vous pouvez effectuer vos **transactions en ligne au taux de courtage de 0,1% HT sans forfait minimum**.

L'**Espace Actionnaire** en ligne vous permet de **gérer en direct** votre portefeuille d'actions en toute **simplicité et sécurité**. Il vous propose une série de services dans un cadre fiable et accessible **24h/24, 7j/7**.

Accédez à votre Espace Actionnaire depuis action.airliquide.com ou airliquide.com

- **Si vous vous êtes déjà connecté(e)**: saisissez votre e-mail et votre code d'accès.
- **En cas de première connexion**: saisissez votre **identifiant** indiqué sur les documents de compte adressés par Air Liquide et suivez les instructions.
- **Si vous avez des questions**: vous pouvez nous **envoyer un e-mail depuis airliquide.com** (rubrique Actionnaires > contactez-nous) ou nous appeler au **0 800 166 179** (appel gratuit depuis un poste fixe).

LE + AIR LIQUIDE

Si vous détenez vos actions directement chez Air Liquide, les **droits de garde** et les **frais de gestion** sont **totalemt gratuits**.

Les **frais de courtage** sont **parmi les plus bas du marché à 0,1% HT sans forfait minimum**.

Les services proposés depuis votre Espace Actionnaire en ligne

Vous êtes Actionnaire	Via un établissement financier (nominatif administré)	Directement chez Air Liquide
Vos informations personnelles		
Visualiser l'ensemble des comptes-titres Air Liquide dont vous avez la gestion	●	●
Accéder directement à vos informations personnelles	● ^(a)	●
Modifier vos coordonnées		●
Vos documents d'Actionnaire		
Consulter et télécharger vos documents de compte: situation de compte, Imprimé Fiscal Unique (IFU)		●
Consulter et télécharger votre portefeuille d'actions ainsi que vos droits à la Prime de Fidélité	● ^(a)	●
Demander votre dispense d'acompte sur les dividendes		●
La gestion de vos actions		
Acheter ou vendre des actions		● ^(b)
Visualiser le montant de vos dividendes et l'historique de vos opérations en temps réel		●
Votre participation à l'Assemblée Générale		
Demander à recevoir votre convocation à l'Assemblée Générale	●	●
Voter les résolutions de l'Assemblée Générale	●	●

^(a) Ces informations sont transmises par votre établissement financier.

^(b) Sous réserve d'avoir signé une Convention de Compte avec Air Liquide (à télécharger depuis le site airliquide.com, rubrique Actionnaires > Vos documents essentiels, ou à demander à la Direction du Service Actionnaires).